

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2008

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2008
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne)
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats
6. Compte-rendu d'activité de la MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées)
7. Délégation du Conseil municipal au Maire.
8. Cotisation pour participation au salon du livre de Saint Germain les Arpajon.
9. Budget du service assainissement : décision modificative budgétaire
10. Convention de rejet I.T.M. : Autorisation au Maire de signer la convention
11. Adhésion à COFOROUEST - Coopérative Forestière du Grand Ouest (Section Ile de France)
12. Désignation des représentants de la commune au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
13. Soutien aux communes du Nord
14. Renouvellement de la convention avec le CIG « Conseil en Hygiène et sécurité »
15. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
16. Convention de contribution spéciale : Autorisation au Maire de signer cette convention.
17. Avenant aux conventions financières pour le compostage : Autorisation au Maire de signer cet avenant.
18. Révision simplifiée du P.O.S.
19. Modification du règlement intérieur de la médiathèque.
20. M.A.R.P.A. : Acquisition parcelle cadastrée AE50
21. M.A.R.P.A. : Autorisation au Maire de signer le bail à construire.
22. Dépôts sauvages sur la commune : Autorisation au Maire de facturer leur enlèvement.
23. Syndicat des Eaux du Hurepoix : modification des statuts
24. Mise en place de tickets restaurants : Autorisation au Maire de signer la convention.
25. Modification du tableau des effectifs
26. Modalités d'accomplissement de la journée solidarité
27. Travaux d'aménagement de la rue de la Poste : attribution de la mission de maîtrise d'œuvre
28. SIERME : retrait de la commune de Mennecy.
 - Questions Diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS M. Sylvain PARASOTE, M. Pierre MARCILLE, Adjoint, Mme Marie-France PIGEON, M. Alain LEMAIRE, M. Patrick MAEDER, M. Xavier LETOT, M. Serge VASSORT, Mme Marie-Thérèse SALMON-LEMOINE, M. William FOURNIER, Mme Mauricette MANUELLE, Mlle Cécile SCHINTGEN, Mme Nicole GUERNEVE, M Olivier SCHINTGEN, Mme Simonne CADIX.

Etait Absente : Mme Geneviève BRIDOUX, (pouvoir à Mme PIGEON).

Fait à Vert le Grand le 09 octobre 2008

Le Maire,

J.C. QUINTARD

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2008

Le compte rendu de la séance du 4 juillet dernier est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

M. Alain LEMAIRE est désigné secrétaire de séance.

3. Compte-rendu d'activité des commissions communales

Commission Embellissement village-Environnement :

Mme SALMON rend compte des travaux de sa commission :

Travaux réalisés.

Au niveau du péricolaire, la société G4S a réalisé les travaux de branchement d'eau afin d'installer l'arrosage automatique ce qui va permettre la plantation d'arbustes.

Des commandes de fleurs d'automne et bulbes de printemps ont été faites auprès des Jardineries de Paris pour les fleurs et directement auprès de l'entreprise productrice de bulbes.

Les plantations sont prévues autour du 15/10/2008.

Illuminations de fin d'année.

Les commandes de nouveaux sujets ont été prises, suite à l'inventaire de l'existant.

La société DEPRETER fera la mise en place des illuminations.

Le lavoir.

La société VEOLIA est intervenue à l'aide d'une caméra pour explorer les évacuations du lavoir ;il s'avère qu'une anomalie a été décelée et qui serait à l'origine des problèmes de vidange .La société LANCHAS a été contactée dans le cadre de la garantie décennale.

M. MARCILLE rend compte des travaux de la mare du Guichet :

Les travaux du mur sont terminés, un escalier d'accès a été réalisé.

Nous avons vidé la mare pendant l'été afin de refaire le système de vidange.

La mise en sécurité des arbres autour de la mare a été réalisée par l'entreprise d'élagage : Société forestière de la Région centre.

Après un nivellement du terrain nous allons pouvoir planter plusieurs arbres du côté Nord-Ouest. Au fond du terrain, une double haie faite de bouleaux, charmillles, aubépines et graminées va être plantée et fera écran aux pavillons voisins. Les talus de la mare vont être végétalisés de différentes variétés de graminées.

L'ensemble du terrain sera engazonné avec du côté route une pelouse entretenue et par contre, au fond, une zone prairial avec fauche limitée à 2 à 3 fois par an.

Du côté route, une sente sera réalisée afin que les personnes à mobilité réduite et les enfants en poussettes puissent profiter de ce site.. Des bancs seront installés de ce même côté.

Entretien voirie.

Devant le salissement des trottoirs en béton désactivé , une demande de devis pour nettoyage avec nettoyeur à Haute pression va être faite.

La commission remercie l'ensemble des services techniques pour leur travail.

Commission Sport vie associative :

M. LEMAIRE rend compte des activités de sa commission :

Le Forum des Associations a eu lieu le samedi 13 septembre dans le Parc de l'Auberge.

Nous remercions toutes les personnes présentes à cette manifestation. Bon nombre d'inscriptions ont été faites, ce jour-là, auprès des associations représentées.

Le temps fut acceptable, ce qui nous a permis de terminer la journée par un buffet copieux fort apprécié. Merci aux employés communaux qui nous ont bien aidés au bon déroulement de cette journée en se chargeant des installations.

La commission Vie Associative s'est réunie le mercredi 24 septembre avec les Présidentes, Présidents ou leurs représentants.

L'objet de la réunion était de faire le Bilan du Forum des Associations.

Chacune et chacun a pu s'exprimer longuement et les critiques positives apportées seront tenues en compte pour mieux organiser encore le prochain Forum de façon à créer autour des stands une ambiance de jeux, de fête et des démonstrations égayeront l'après-midi.

Commission culture patrimoine :

La dernière réunion avait pour principal objectif la préparation de la journée du patrimoine, et du salon des artisans.

La journée du patrimoine s'est très agréablement passée, une centaine de personnes sont montées au clocher. Étonnamment, certains " anciens" Granvertois n'en avaient jamais eu l'occasion. Les enfants ont apprécié d'être encadrés par des archéologues pour découvrir et se faire expliquer les techniques de fouille. La remarquable collection de pierres de Jean-Jacques Cauchoix a impressionné nos archéologues. De nombreux visiteurs sont venus découvrir et acheter le livre " Vert le Grand Autrefois" et le livre "Diedoucka" de Mme Coudert.

A ce jour, 31 artisans se sont inscrits au salon des artisans des 18 et 19 octobre, les ateliers pour enfants sont reconduits.

Commission Jeunesse :

Melle SCHINTGEN rend compte des activités de sa commission : Les activités de juillet et août ont été plutôt satisfaisantes malgré peu de communication. Il y a toujours eu des adolescents qui ont pu apprécier ce qui était proposé.

Dans la continuité, un nouveau programme pour l'année scolaire a été établi. Vous avez d'ailleurs pu découvrir celui du 1er trimestre au forum des associations ; il sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Concernant l'organisation une inscription en mairie, au moins une semaine à l'avance, est demandée (afin de prévoir le transport).

L'encadrement se fera sur le même modèle que cet été, soit par deux animateurs diplômés du BAFA ainsi que certain de l'AFPS, à chaque activité. A l'heure actuelle l'équipe d'animation est composée de deux animatrices : Florie Gibier et Samia Seddiki et deux animateurs, Sulian Courjal et Julien Volin.

Commission d'Appel d'Offres :

M. PARASOTE informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 septembre pour l'ouverture des candidatures concernant le marché « Fourniture de repas en liaison froide avec mise en place de personnel ». Les sociétés SOGERES et RCG ont répondu; l'analyse de leurs propositions est en cours.

B NICOLAS s'est déplacé avec 1 représentante déléguée des parents d'élèves faisant partie de la Commission des Menus, 1 élue faisant partie de la Commission Scolaire et 1 élu de la Commission d'Appel d'Offres les Vendredi 26 Septembre et 3 octobre pour visiter les cuisines centrales des 2 prestataires ayant répondu à l'appel d'Offres.

Commission Scolaire et Périscolaire :

La commission scolaire ne s'est pas réunie depuis la rentrée, mais M. NICOLAS informe que le Conseil d'école s'est réuni le 23 Septembre 2008. L'ordre du jour était le projet d'école :

Elémentaire : action sur :

- problèmes et géométrie
- autonomie des enfants
- géométrie dans l'art
- soutien scolaire (2 h / semaine)

Maternelle : action sur :

- écouter, comprendre, raconter des histoires
- autonomie et initiative
- musique avec le Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse (SIMED)
- soutien scolaire (2 h / semaine)

Le soutien scolaire se fera par petits groupes sur le temps du midi les Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 12 h 45 à 13 h 15. Les instituteurs font remarquer qu'ils ne pourront plus, ainsi que les enfants, assister aux commissions des menus à cause du soutien scolaire.

Les enseignants demandent qu'il y ait maintenant 2 conseils d'école différents :

- 1 pour la maternelle et 1 pour l'élémentaire.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne)

Commission Transports : - M. NICOLAS

La Commission transports de la CCVE s'est réunie le 22 Septembre ; Ordre du jour : Rapport d'activités 2007 par les transporteurs (STA, VEOLIA et CEAT).

Réseau Val d'Essonne : 10 lignes régulières dont la ligne 18-10 B (Vert le Grand - Brétigny gare RER C, restructurée depuis le 27 août 2007) ; depuis la restructuration, on note une augmentation de 40 à 60 voyageurs/jours sur ITM et de 2 à 3 voyageurs en plus sur Vert el Grand.

Problèmes rencontrés sur la ligne 18-10 B :

- attente de 5 à 8 minutes au niveau du Parc de Tréville vers 17 h 30 à cause du trafic des employés d'ITM
- croisement rue de la croix Boissée - rue des Marquants : le stationnement sauvage de véhicules occasionne des accidents et des retards ; Véolia réfléchit à une possibilité de changer le circuit en passant par le CD 31 pour rejoindre l'arrêt de Berthault.

Projets :

- mise en conformité aux personnes à mobilité réduite des points d'arrêts dont ceux de Vert le Grand,
- vidéosurveillance dans les bus et Système d'Aide à l'Information des Voyageurs en temps réel (seulement l'entreprise STA).

Commission SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) : - M. PARASOTE

La commission s'est réunie le 15 septembre suite à une demande de modifications émanant du Préfet.

Des corrections ont été apportées aux pièces du dossier du SCOT du Val d'Essonne :

- ♦ sur les illégalités et contradictions contenues dans le DOG (Document d'Orientation Général),
- ♦ sur des compléments à apporter au rapport de présentation,
- ♦ sur des incompatibilités (espaces boisés, paysagers et urbanisables) du SCOT avec le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France).

Gens du Voyage : - M. VASSORT

Réunion du 11 septembre 2008

- Aire d'accueil des gens du voyage:

- Présentation de principes et de gestion déléguée par ADOMA .

Au 1er septembre 2008, ADOMA gère 35 aires d'accueil pour 1025 places dans 21 départements.

En ESSONNE, ADOMA gère deux aires d'accueil de gens du voyage situées à Verrières le Buisson et à la Ville du Bois ; prochainement l'aire de Wissous.

- D'autres sociétés de gestion doivent être consultées.. ...

Ordures Ménagères: - M. VASSORT

Réunion du 15 Septembre 2008

- Diffusion par la CCVE en septembre du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés ; annule et remplace ceux mis en place antérieurement.

- d'un guide pratique pour un TRI en toute simplicité ; pour une réduction des déchets à la source.

- le TRI est pratique simple et nécessaire pour valoriser et recycler les déchets ménagers ainsi que pour limiter l'incinération et la mise en décharge. ...

« Changement dans la collecte des emballages et du papier

A compter du 1^{er} Octobre 2008, les journaux, revues, magazines et papier devront être mis dans les bacs emballages (bacs jaune ou orange)

Commission Evènementiel : M. PARASOTE

Le 4ème tour cyclisme organisé par la CCVE a eu lieu le 28 septembre. Quatre pelotons de coureurs ont traversé notre village, étape d'un magnifique circuit en ligne de 85 km dont le départ a été donné à CERNY. La sécurité de chaque carrefour traversé par la course a été assurée par une équipe d'une quinzaine de personnes.

Conseil Communautaire : M. QUINTARD

Principaux points abordés lors du conseil communautaire du 30 SEPTEMBRE dernier :

- Installation de nouveaux délégués pour la commune de Mennecy après la démission de Xavier DUGOIN
- Etude de restructuration des transports et demande de subvention
- Aire d'accueil des gens du voyage de Mennecy : indemnisation de l'agriculteur.
- Exonération de TEOM d'une quinzaine d'entreprises de la CCVE.

5. Compte-rendu d'activité des syndicats

Syndicats des Eaux : M. MARAIS

Lors de la production d'eau, l'usine d'Itteville produit 600 tonnes de boues.

Ces boues devraient être dirigées dans un premier temps vers le SIARCE.

Les financeurs ne veulent plus participer pour ce genre de raccordement.

Une étude a été votée pour la réalisation d'une station d'épuration sur le site et pour une valorisation des terres en agriculture.

Syndicat Mixte de l'Arpajonnais (SIVU) : M. LEMAIRE

Une réunion a eu lieu le mardi 23 septembre à Brétigny. L'ordre du jour était le suivant :

Fermeture du site Base aérienne.

Il avait été demandé à Monsieur le Préfet une entrevue fin juin. Une réunion avait été prévue en septembre, elle fut annulée et remise au 3 octobre. Celle-ci n'a pas eu lieu et fut reportée au 16 octobre. Depuis, cette réunion est ajournée et nous ne savons pas quand elle aura lieu...

A la suite d'un tour d'horizon du problème, il a été décidé d'envoyer à Monsieur le Préfet une motion. :

En juillet dernier après la présentation par le Président de la République du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, les mesures de restructuration annoncées font état de la suppression, à l'horizon 2012, des activités aéronautiques de la Base Aérienne 217 et de la libération des emprises en 2014.

Cette décision prise sans concertation avec les élus a des conséquences extrêmement graves sur l'avenir de notre territoire, tant en matière économique et sociale que sur le plan de l'équilibre urbain.

Des mesures ont été annoncées pour accompagner socialement le départ des agents civils et militaires. Par ailleurs, le Premier ministre a décidé un plan d'accompagnement économique pour les territoires touchés par les restructurations.

Au-delà de ces communications, aucune action concrète, aucune concertation n'ont été engagées par les représentants de l'Etat depuis juillet dernier pour mesurer l'impact socio-économique de cette décision et travailler à l'élaboration du contrat de redynamisation.

En conséquence, les communes membres du SIVU, réunies en Assemblée Générale le 23 septembre 2008 interpellent le Gouvernement et le représentant de l'Etat en Essonne et sollicitent en urgence une rencontre de travail afin d'exposer leurs préoccupations sur l'avenir des personnels de la Base Aérienne 217 et l'avenir de leur territoire, devant une situation qu'elles n'ont pas choisie.

Le Conseil municipal APPROUVE cette motion et soutien le SIVU dans sa démarche.

SIRLA : M. NICOLAS, délégué informe :

Le SIRLA s'est réuni le 1er Octobre pour faire le point sur la rentrée scolaire.

Le début d'année a été difficile car le lycée Cassin a supprimé, les cours du samedi en les reportant sur les autres jours, d'où un surcroît d'élèves vers 18 h (principalement le mardi) ; solution : mise en place d'un circuit supplémentaire à 18 h (Guibeville, Marolles). Je rappelle que le SIRLA assure 1 aller le matin et plusieurs navettes l'après midi qui font plusieurs villages.

Problèmes rencontrés : cars complets au retour des lycées (Véolia a fait venir des cars de complément).

Dissolution du SIRLA (compétence CCVE et CCA) : normalement au 31 Décembre 2008.

CHARLIE CHAPLIN :

L'association Charlie Chaplin s'est réunie le 30 septembre. A l'ordre du jour : renouvellement de la convention d'objectif et de financement avec la CAF

prévisions du séjour de ski du 21 au 28 Février 2009 avec le CLSH de Vert Le Grand (20 places chacun) à Châtel (Savoie) ; auparavant les 2 centres de loisirs partaient à Gérardmer dans les Vosges.
L'association réfléchit sur un projet d'accueil des adolescents de 14 à 17 ans pour un groupe de 10 à 15 jeunes maxi.

6. Compte-rendu d'activité de la MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées)

M. NICOLAS rend compte de l'évolution du dossier :

Le 12 septembre, B Nicolas et P Marcille ont rencontré le maire et la 1ère adjointe de Vert le Petit, puis le 16 Septembre, les mêmes personnes avec Mme SERGENT et M Cresteau de la MSA :

les élus de Vert le Petit ont décidé de ne plus être membre fondateur pour la MARPA ;

ils ne veulent pas spécialement mettre le projet en péril ;

ils acceptent d'être une commune associée et de s'engager comme telle ;

ils ne veulent pas acheter le terrain contigu à celui de la commune de Vert le Grand.

B Nicolas et P Marcille ont déclaré vouloir poursuivre le projet. Vert le Grand sera seul membre fondateur.

L'enquête sociale reste toujours valable si Vert le Petit est une commune associée.

la commune de Vert el Grand va donc acheter le terrain en question (Mme MORIN).

La MSA est d'accord pour poursuivre dans ce sens.

Réunion du 18 septembre avec la MSA, Athénée, l'architecte TMG, les délégués de Vert le Grand et

L'association BVRV. Les délégués de Vert Le Petit étaient conviés, mais ne sont pas venus.:

- étude du projet architectural,

- attente de l'estimation de l'architecte et de l'achat du terrain,

- une réflexion sera portée sur la future association qui gèrera la MARPA,

- Vert le grand se portera garant pour cette association.

Il faudra chercher d'autres communes associées (à voir avec la CCVE).

M. QUINTARD et M. MARCILLE insistent sur l'importance de trouver des communes associées. Dans l'état actuel du dossier, la commune de Vert Le Grand supporte seule la charge financière de la MARPA.

7. Délégation du conseil municipal au Maire

M QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation :

Acquisitions :

Panneau d'affichage sté Base (Berthault)	1444.76
DEPRETER. Candélabres Chemin Vert	19154.90
DEPRETER. Candélabres Chemin Vert variante	1291.68
ERHARD Sport Buts rabattables	3001.96
ERHARD Sport filet pour buts rabattables	189.80
DOUBLET bancs	523.85
METRO Chaises	2109.74
SANS SOUI rideau métallique 16 pl de la Mairie	2676.65
Camionette OPEL VIVARO	9000.00
AMS. Brise soleil groupe scolaire	4345.07
Buro direct +. Armoire et réhausse compta	3127.11
FASS 77. Supports métalliques pour stand	8477.25
UMHS. Dalle plafond restaurant scolaire	4836.05
DELAGRAVE. Mobilier école primaire	2974.18
DECOLUM. Décoration de Noël	5761.25

Travaux :

ARKANE FONCIER Plan topographique cimetièrre	717.60
ARKANE FONCIER Plan topographique rue Pt Douzains....	3994.64

8. Cotisation pour participation au salon du livre de Saint germain les Arpajon

M. NICOLAS présente aux membres du conseil municipal une proposition de convention entre la commune de Vert le Grand et l'association FLPEJR (Frédéric, Louis, Paul, Elsa, Jules, Roland et les autres), « les livres mènent l'enquête ».

Il s'agit d'une participation des communes au 10e Salon du livre de jeunesse organisé par l'association FLPEJR de Saint Germain les Arpajon.

Le montant de la participation est de 200 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'association FLPEJR (Frédéric, Louis, Paul, Elsa, Jules, Roland et les autres).

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE.

9. Budget du service assainissement : décision modificative budgétaire

M. QUINTARD présente au conseil municipal, une proposition de décision modificative budgétaire n° 2 - Budget du service Assainissement.

Cette décision modificative est indispensable pour permettre au service comptabilité de rembourser un trop perçu sur une subvention d'investissement

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT		
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		5 853.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		5 853.00 €

Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT		
R-70128 : redevances d'eau		5 853.00 €
TOTAL R 70 : ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		5 853.00 €

Cette décision modificative est adoptée à l'UNANIMITE

10. Convention de rejet I.T.M. : Autorisation au Maire de signer la convention

Mr QUINTARD présente au Conseil Municipal le projet de convention à passer avec la SNC Parc de Tréville. Cette convention est relative au déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement de la commune, et a été préparée par le délégataire du service assainissement.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention présentée,

Après en avoir délibéré,

à l'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer cette convention

Et tous les documents relatifs à ce dossier.

11. Adhésion à COFOROUEST - Coopérative Forestière du grand Ouest (Section Ile de France)

M. MARCILLE présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion à COFOROUEST (Coopérative Forestière du Grand Ouest).

M. MARCILLE a rencontré le responsable de la section Ile de France. Il s'est rendu avec lui sur les différentes parcelles boisées de la commune. L'inventaire des parcelles communales a été transmis à COFOROUEST. Pour avancer plus dans ce dossier, diagnostic de peuplements, programme de gestion, il est nécessaire d'adhérer à cette coopérative.

Le montant de cette adhésion s'élève à 12 euros.

Après discussion,
Le Conseil DECIDE A L'UNANIMITE d'adhérer à COFOROUEST.

M. MARCILLE indique que cette adhésion permettra d'avancer sur ce dossier : Inventaire communal, programme de gestion. L'intervention du technicien sera facturée au coup par coup.

12. Désignation des représentants de la commune au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur QUINTARD, informe les membres du conseil municipal, que l'UDAF, après lui avoir proposé de désigner Madame PIGEON, représentante de l'UDAF, a indiqué par courrier du 6 août dernier que la candidature de madame PIGEON n'était pas valable puisqu'elle est membre du conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal, afin de permettre à Madame PIGEON de poursuivre son action au sein du CCAS, de modifier la liste des membres élus au CCAS.

Sont désignés A L'UNANIMITE :

Marie-France PIGEON, Simone CADIX
Geneviève BRIDOUX, Nicole GUERNEVE

Cette délibération annule et remplace, la délibération en date du 28 mars 2008 ayant le même objet.

Patrick MAEDER reste membre extérieur du C.C.A.S.

M. QUINTARD prendra rapidement l'arrêté désignant le nouveau délégué UDAF.

13. Soutien aux communes du Nord

Monsieur QUINTARD propose de verser une subvention d'un montant de 500 euros aux communes touchées, par de graves intempéries.

Après discussion,

Le conseil municipal ACCEPTE A L'UNANIMITE

de verser cette somme à l'association des Maires du Nord - Solidarité SAMBRE.

14. Renouvellement de la convention avec le CIG « Conseil en Hygiène et Sécurité »

Monsieur QUINTARD présente au Conseil Municipal la proposition de convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en Hygiène et sécurité.

L'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion portera, au choix de la collectivité sur tout ou partie des missions suivantes :

- Assistance téléphonique (législation et réglementation, cas pratiques)
- Intervention et assistance :
 - visites d'équipements et de locaux de travail,
 - études des postes et des situations de travail,
 - recensement des risques potentiels et proposition de mesures de prévention,
 - information sensibilisation et formation relatives à la sécurité et adaptées aux besoins (élus, cadres, ACMO, agents, nouveaux embauchés, membres du CTP/CHS),
 - aide à la mise en place d'outils spécifiques à l'hygiène et la sécurité,
 - aide à la désignation d'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO),
 - aide à la mise en place d'une démarche de prévention,
 - aide à la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels,
 - aide à l'analyse des accidents du travail,
 - aide à l'intégration de la sécurité dans la conception des bâtiments et projets,
 - participation aux comités techniques paritaires en qualité d'expert.

Chaque intervention du CIG sur la base de la présente convention pourra donner lieu à une proposition d'intervention qui y sera annexée. Cette proposition précisera les conditions d'exécution de la mission.

La commune participera aux frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion à concurrence du nombre d'heures effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par

délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion, soit pour 2008 : 52.50 euros par heure de travail pour les collectivités affiliées de 1001 à 3500 habitants.

Le Conseil Municipal décide A L'UNANIMITE

De renouveler la convention proposée et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

15. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

La CCVE est constituée de 17 communes adhérentes - Population: 49 361 habitants - Superficie: 16 056 hectares.

Elle s'est engagée, envers les communes adhérentes, à mener toutes les actions nécessaires pour optimiser la qualité et le coût de ce service et notamment à:

- ◆ Compléter les études existantes pour la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur les communes de la communauté avant 2010 afin d'inciter les habitants à réduire leurs déchets - Action menée au cours de l'année 2007.
- ◆ Engager une démarche commune de développement durable à travers une communication en faveur du tri sélectif et le développement de politiques communes -
- ◆ Actions menées depuis 2006.
- ◆ Expérimenter des solutions visant à réduire les quantités de déchets sur une partie du territoire de la communauté (collecte des déchets verts, incitation à l'apport des encombrants en déchèteries. ...). Actions menées depuis 2006.
- ◆ Tendre une homogénéisation des services de collecte avec comme objectif une amélioration qualitative du service - Action à mener.
- ◆ Engager l'inventaire des bacs de collecte dès le transfert de la compétence - Action programmée pour 2008.
- ◆ Mettre en place la redevance spéciale en partenariat avec les communes adhérentes. Etude menée en 2006 et 2007.

VERT-LE-GRAND - Taux de TEOM 2006 / 2007 : 9,56%

Notre commune a intégré le nouveau contrat de collecte à la CCVE avec OTUS le 31/03/2008

Le rapport annuel est à la disposition du public à la CCVE et à la Mairie de VERT-LE-GRAND.

" CHANGEMENTS DANS LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DU PAPIER "

A compter du 1er octobre 2008, les journaux / revues / magazines et papier devront être mis dans les bacs emballages (bacs jaune ou orange)

16. Convention de contribution spéciale : Autorisation au Maire de signer cette convention

M. QUINTARD rappelle l'historique du dossier :

Par arrêté du 15 décembre 2004, le préfet de l'Essonne a autorisé la société CEL (filiale de SEMARDEL) à exploiter un centre de stockage de déchets ultimes classe II sur notre territoire, au lieu dit « le cimetière aux chevaux », à raison de 220 000 tonnes par an et ceci pendant 10 ans.

Notre village a déposé un recours au Tribunal Administratif en janvier 2005 contre l'arrêté du préfet. Des associations locales nous ont accompagnés dans nos démarches.

Les associations ont abandonné rapidement leur recours, seule la commune de Vert-Le-Grand a poursuivi l'affaire devant la juridiction.

Devant la réalité du terrain, l'apport massif de déchets sur la zone NC concernée et la non possibilité à terme de remettre le site en état,

devant la possibilité de la Préfecture de mettre en œuvre différentes procédures administratives appropriées en vue de la régularisation de l'exploitation du centre, nous avons décidé d'ouvrir une négociation entre la Préfecture, la SEMARDEL et la commune.

Cette négociation est la suivante :

Signature par la SEMARDEL d'un projet de convention qui permettra à la commune de percevoir 220 000 euros par an jusqu'en 2014.

Arrêt de notre recours en appel.

Monsieur QUINTARD présente aux membres du conseil municipal le projet de convention.

Cette convention a pour objet de définir le montant de la contribution à laquelle la SEMARDEL sera assujettie en fonction du tonnage annuel des déchets admis sur le CDSU du cimetière aux chevaux afin d'y être traités.

L'exploitation du CDSU au sein de l'écosite contribue à une dégradation accrue de la voirie communale en raison du passage des nombreux chargements de déchets de manière quotidienne.

Après discussion

le conseil municipal, AUTORISE à 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Melle SCHINTGEN) Le Maire, à signer la convention proposée et tout document relatif à cette affaire.

17. Avenant aux conventions financières pour le compostage : Autorisation au Maire de signer cet avenant

VU La convention financière passée avec la CCVE pour la mise à disposition des composteurs,
VU La baisse des tarifs constatée dans le nouveau marché de fournitures de composteurs que la CCVE a passé avec le SIREDOM,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer un avenant à la convention financière passée avec la CCVE pour la vente des composteurs,

VU le projet d'avenant annexé,

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

MANDATE A L'UNANIMITE Le Maire pour signer cet avenant à la convention passée avec la CCVE pour la vente des composteurs.

M. MARCILLE indique qu'une information sur les composteurs sera jointe au compte rendu de Conseil.

18. Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) :

Considérant que la révision simplifiée du Plan d'occupation des sols (parcelle B n° 190) est nécessaire pour permettre l'implantation de la déchetterie du SIREDOM

Après en avoir délibéré, le conseil :

DECIDE A 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Melle SCHINTGEN)

de prescrire la révision simplifiée du plan d'occupation des sols conformément aux articles L. 123-13 et L. 123-19, aux articles R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

de lancer la concertation prévue à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, sur le projet et sur ses incidences sur le plan d'occupation des sols.

19. Modification du règlement intérieur de la médiathèque

Madame SERGENT présente aux membres du conseil municipal la proposition de modification du règlement intérieur de la médiathèque.

Suite au changement d'horaire de la médiathèque article n°4 doit être modifié ainsi:les horaires d'ouverture sont: le mardi,mercredi vendredi de 15h à19h et le samedi de 10h30 à 12h30

l'article 9 : le nombre de livre emprunté passe de 3 livres pour 3 semaines, à 4 livres pour 3 semaines.

le prêt de DVD devant débiter en janvier, l'article 14 est rajouté: en cas de perte ou de détérioration.

Mme Sergent indique qu'il s'agit du coût moyen d'un DVD pour la collectivité ; lors de l'acquisition de ces DVD un droit au prêt est inclus ce qui explique le montant plus élevé qu'en grande surface.

Après discussion, le conseil municipal

ACCEPTE A L'UNANIMITE, les modifications proposées concernant les horaires,le nombre de livres empruntés et fixe à 50 euros le prix du remboursement DVD (en cas de perte ou de détérioration).

CHARGE Le Maire de mettre en application ce règlement.

Mme PIGEON indique que les changements d'horaires ont été très appréciés par les utilisateurs.

20. M.A.R.P.A. : Acquisition parcelle cadastrée AE50

M. QUINTARD rappelle qu'il est nécessaire d'acquérir le terrain de Madame MORIN.

Cette propriété a été estimée par l'administration des domaines à 140 000 euros avec une marge de négociation de 10%.

Madame MORIN souhaitant garder 5m de terrain supplémentaire derrière sa maison, il a été demandé à l'administration des domaines de procéder à une nouvelle estimation.

Cette dernière sera vraisemblablement plus basse que la première et sera assortie d'une marge de négociation de 10%.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal A L'UNANIMITE,

AUTORISE Le Maire à acquérir cette propriété pour un montant maximal de 140 000 euros (négociation comprise).

21. M.A.R.P.A. : Autorisation au Maire de signer le bail à construire

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

22. Dépôts sauvages sur la commune : Autorisation au Maire de facturer leur enlèvement

Monsieur QUINTARD indique que de plus en plus de gens « malveillants » déposent leurs déchets au bord des chemins sur le territoire de la commune.

Quand nous arrivons à connaître l'identité des contrevenants, nous facturons leur enlèvement et la mise en décharge.

Pour pouvoir encaisser le montant facturé, une délibération est nécessaire.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL.

23. Syndicat des Eaux de l'Hurepoix : Modification des statuts

Monsieur MARAIS fait part aux membres du conseil municipal des modifications intervenues dans les statuts du Syndicat des eaux.

Suite au retrait de la commune de Leuville dont le raccordement a été effectué à la communauté d'Agglomération du Val d'Orge,

le nombre de communes passe de 21 à 20,

le nombre de délégués passe de 42 à 40,

Ces modifications ont été entérinées par délibération syndicale du 12 juin 2008.

Le conseil municipal prend acte de ces modifications.

24. Mise en place de tickets restaurants : Autorisation au Maire de signer la convention

Les lois de modernisation de la fonction publique (2 et 19 février 2007) posent le principe de mise en œuvre obligatoire de l'action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents.

Ainsi l'action sociale mise en œuvre par la collectivité doit viser à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

A ce jour la commune est adhérente au CNAS, organisme qui propose des réductions sur certains spectacles, des locations pour les vacances, des bons cadeaux pour le Noël des enfants, etc... Mais, bon nombre de réductions sont soumises à des conditions de ressources, ce qui ne permet pas à la plupart des agents de la commune (particulièrement ceux sans enfants à charge) de bénéficier de prestations sociales.

Il paraît donc important que tous les agents puissent bénéficier de prestations sociales, notamment par une prise en charge d'une partie des repas par l'employeur. Cette prise en charge viendrait compenser une partie de la très faible revalorisation du point d'indice au cours de ces dernières années (0.5 % en novembre 2006, 0.8 % en février 2007 et prévision de 0.8 % en 2008 : 0.5 % en mars et 0.3 % en octobre), qui est très loin de couvrir l'inflation qui est estimée à environ 6.2 % sur la même période.

Il est donc proposé de mettre en place les tickets restaurants pour défrayer les agents d'une partie de leur charge de repas. La procédure de mise en place est la suivante :

La commune devra adhérer à l'un des organismes qui délivrent les chèques déjeuners. Elle achètera les tickets pour l'ensemble du personnel, puis se fera rembourser d'une partie par les agents.

Il est également proposé que la participation de l'employeur soit de 50 % du prix du ticket et que la valeur faciale de ce dernier soit de 7 € (le prix moyen d'un repas en Ile de France est de 8.33 €).

Pour les 33 agents, le coût total résiduel pour la collectivité serait d'environ 23 500 € (soit 47 000 euros pour l'achat et 23 500 euros de recettes pour la revente aux agents).

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise la mise en place de tickets restaurants,

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à cette mise en place,

Autorise la prise en charge de ces tickets restaurant par la commune à hauteur de 50 % de leur valeur faciale.

25. Modification du tableau des effectifs

M. Quintard propose :

- ♦ de transformer le poste d'adjoint territorial du Patrimoine de 2ème classe à temps incomplet en poste d'adjoint territorial du Patrimoine de 2ème classe à temps complet,
- ♦ de transformer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe en poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le tableau modifié est annexé à la présente délibération .

26. Modalités d'accomplissement de la journée solidarité

M. Quintard rappelle que Depuis la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité , celle-ci doit être accomplie après décision expresse de l'assemblée délibérante et après avis du CTP selon les modalités suivantes :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai,
- Le travail d'un jour de réduction de temps de travail (RTT),
- Toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels. Ainsi, ces 7H00 peuvent être continues ou fractionnées (heures ou minutes).

Conformément à l'avis du CTP, il propose par conséquent les modalités suivantes :

Pour les agents à temps complet : Supprimer 7 heures de RTT,

Pour les agents à temps partiel ou à temps non complet : Supprimer proportionnellement à la durée de travail 7 heures de RTT,

Pour les agents à temps complet dont la durée de travail est annualisée (ATSEM, ...) : Travailler 7 heures supplémentaires pendant les vacances scolaires,

Pour les agents à temps partiel ou temps non complet dont la durée de travail est annualisée (ATSEM, ...) : Travailler proportionnellement à la durée de travail 7 heures supplémentaires pendant les vacances scolaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

27. Travaux d'aménagement de la rue de la Poste : Attribution de la mission de maîtrise d'oeuvre

M. Quintard présente aux membres du conseil municipal, la proposition de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux d'aménagement de la rue de la Poste.

M. Quintard propose de confier la maîtrise d'oeuvre pour cette opération à la Direction Départementale de l'Equipement de Montgeron pour un montant de 35 341.80 € TTC.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

28. SIERME : Retrait de la commune de Mennecy

M. FOURNIER informe que lors de sa réunion du 11 septembre dernier le comité du SIERME a accepté la demande de retrait de la commune de Mennecy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la commune de Mennecy.

MM MARAIS et FOURNIER indiquent que l'incidence sera infime sur la participation de chacune des communes du Syndicat.

Questions diverses

M. QUINTARD félicite William FOURNIER, Président ainsi que les membres du comité des fêtes pour la l'organisation de la Fête des moissons. Les enfants qui ont participé aux jeux n'avaient jamais été aussi nombreux. Pour la première fois les tickets de manège achetés ont été insuffisants et il a été nécessaire d'en racheter.

Le repas du samedi soir a été une véritable réussite (nombre de convives, qualité du repas, dynamisme des bénévoles du comité des fêtes).

L'animation du dimanche avec les voitures anciennes fut une réussite

Je ne parle pas du feu d'artifice qui a clôturé les deux jours de fête.

Félicitations aussi à Nicole SERGENT et à toute son équipe de l'association Vert-Le-Grand Autrefois qui ont présenté :

La maquette du livre sur le village,

Une remarquable collection de pierres datant de la préhistoire appartenant à Jean-Jacques CAUCHOIX.

Une animation faite par des archéologues en faveur des enfants.

Et aussi un grand merci à ceux qui ont accompagnés les quelques 100 visiteurs du clocher.

Félicitation également pour Cécile SCHINTGEN pour les animations qu'elle a initiées cet été. Le début n'a pas été facile, mais ce qu'elle a semé commence déjà à prospérer puisque pour la sortie de demain, le minibus et l'Agila ne suffisaient pas, nous avons donc été obligés de réserver un bus. Bravo.

(Cécile SCHINTGEN indique qu'il y a effectivement 18 adolescents inscrits pour la sortie du 4 Octobre après midi).

M. QUINTARD informe les membres du conseil municipal qu'il a écrit un courrier à la direction de la Poste pour signaler les dysfonctionnements actuels.

Mme SERGENT précise que, suite au courrier, du personnel a été détaché sur Bondoufle afin de pallier au retard de distribution. A ce jour la situation est redevenue normale, tout le courrier en retard est distribué. Il convient cependant de rester vigilant, le personnel venu en renfort étant retiré, les effectifs étant insuffisants, la situation peut très vite se dégrader.

M. MARAIS informe le conseil municipal des différents travaux effectués :

- Lampadaires renouvelés Rue du Chemin A poursuivre avec la réfection des trottoirs.
- Branchements en plomb supprimés Rue de l'Orme - Rue de la Poste et au Domaine du Guichet. Ceux-ci ont été remplacés et mis aux normes.
- Des aménagements vont être réalisés en haut de la Rue Pasteur pour faciliter l'accès du parking en double sens.

Mme SERGENT annonce les manifestations culturelles à venir :

- samedi 11 octobre à 16h Contes Russes par la compagnie Sycomore, à la médiathèque tous publics.
- samedi 18 et dimanche 19 octobre salon des artisans créateurs salle Henri Boissière de 10h à 19h.
- samedi 8 novembre conférence sur le Vietnam de Mmes Debouzy et Desprez Auberge du pavillon. Deux autres rendez-vous sont fixés en janvier et février.
- samedi 15 novembre spectacle de Magie présenté par Cyril Richter à la médiathèque, tous publics.

Le spectacle des "Hivernales" se déroulera cette année le 3 février à Vert le Grand.

M. VASSORT rappelle :

Le triangle de pré signalisation et le gilet rétro réfléchissant sont obligatoires dans les véhicules à compter du 1er octobre 2008.

Stationnement :

Le parking des Marquants sera mis en « ZONE BLEUE » début novembre, afin de faciliter l'accès aux commerçants.

Correspondant Défense: INFO :

Base 217 Brétigny : il est prévu un regroupement des services médicaux militaires. (vers 2010),

Au point Emploi, vous pouvez trouver les informations sur le recrutement et les carrières civiles et militaires.

Agenda : Les rendez-vous militaires en Essonne,
12 octobre : BA 217, 4ème Meeting, route 91 à Brétigny-sur-Orge

15 octobre : BA 217, FORUM Emploi à Brétigny-sur-Orge

17 et 18 octobre : ARMEES, Stand INTERARMEES au Centre Commercial Brunoy.

Marine Nationale : Bureau d'Information sur les Carrières de la Marine - (B.I.C.M)

28, Avenue Carnot - 91300 - Massy - tél : 01 69 19 48 08

Internet : <http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Courriel :

bicm.massy@recrutement.marine.defense.gouv.fr

Points de rencontres du B.I.C.M de Massy :
sur rendez-Vous. ...

Lieu : Evry : CIRAT : 10, place de l'Agora - 91000 - Evry - tél : 01 69 47 49 99

4ème Mercredi du mois - 9 09h30 - 11h30

Lieu : Etampes : CIO : 21, promenade des prés - 91115 - Etampes - tél : 01 69 92 10 60

4ème Mercredi du mois - 14h00 - 16h00

Centre d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre d' Evry

100, place de l'Agora - 91000 - Evry - tél : 01 69 47 49 99

Internet : www.recrutement.terre.defense.gouv.fr

- Courriel : cirat-evry@rt-idf.terre.defense.gouv.fr

Bureau Air Information (Ouest Essonne) : 41, rue des Etats Généraux - 78000 - Versailles

tél : 01 39 53 76 10

Internet :

<http://www.recrutement.air.defense.gouv.fr>

Courriel :

bai.versailles@recrutement.air.defense.gouv.fr

Contact :

Délégation militaire de l'Essonne:
mail :dmd91wanadoo.fr

Mme MANUELLE indique qu'il y a, par manque de civisme, du gaspillage des sachets pour chien, qui sont éparpillés dans la nature. Pour l'environnement, c'est inacceptable.

M. MARCILLE intervient pour rappeler que ces sacs sont biodégradables, mais regrette également l'incivisme de certains.

Melle SCHINTGEN informe les membres du conseil municipal d'une rencontre « groupe de parole » organisée par le SICE-HM (Syndicat Intercommunal du Centre Essonne pour l'action en faveur du handicap mental) le 21 octobre 2008.

M. FOURNIER informe que le comité des fêtes s'est réuni le jeudi 02 octobre pour préparer les prochaines festivités à Vert le Grand : il y aura la soirée beaujolais le samedi 22 novembre à la salle Henri Boissière, le Noël des enfants le Dimanche 14 décembre 2008 et enfin une soirée théâtre le Samedi 31 Janvier 2009 dans la même salle.

M. Olivier SCHINTGEN informe que le jeune Jean-Baptiste MARAIS a remporté le concours de labour 2008 organisé à NOZAY en Septembre dernier.

Mme CADIX, informe qu'un panneau d'informations municipales a été installé rue de Berthault.

M. PARASOTE informe que dans le cadre de la semaine nationale de la sécurité routière, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne (SDIS91), l'Automobile Club de l'Ouest section Essonne (ACO91) et la base aérienne de Brétigny organisent en partenariat une journée de sensibilisation à la sécurité routière, sur le site de la BA217, le 12 octobre, de 9h00 à 17h00.

La base aérienne de Brétigny organise un forum emploi et formation sur son site, le 15 octobre 2008, de 9h00 à 16h00, l'entrée est libre et gratuite.

Le 19 octobre se déroulera le 3ème Marathon de DELPHINE (randonnée roller) pour lequel la CCVE est partenaire. Ce marathon a pour objectif de collecter des dons pour l'association AFA (Association François Aupetit pour Vaincre la maladie de Crohn et la recto-colite hémorragique).

M. NICOLAS indique que la rentrée scolaire s'est bien passée.

Une classe supplémentaire a été ouverte en maternelle.

99 enfants sont inscrits en maternelle,

166 enfants sont inscrits en élémentaire,

M. TALVA a été nommé Directeur en remplacement de Mme BENOIT.

Quelques problèmes ont été rencontrés dans les services périscolaires à la rentrée. Bon nombre d'enfants, non inscrits, fréquentaient le restaurant scolaire, la garderie et le Centre de Loisirs. Tout est maintenant rentré dans l'ordre.

En réponse, à la demande d'une association, M. NICOLAS, précise que les enfants qui fréquentent le centre de loisirs ne peuvent, en aucun cas, être emmenés par les animateurs du centre à leurs activités sportives ou culturelles, ceci pour des raisons de sécurité et de normes d'encadrement.

M. NICOLAS indique que la commission scolaire, lors de sa prochaine réunion, envisagera, pour le Centre de Loisirs, la possibilité d'inscrire les enfants par demi-journée, l'après-midi, sans repas à la cantine, (ce qui actuellement n'est pas possible).

La Séance est levée à 20H20.